

## SYNTHÈSE DU TRAVAIL EN GROUPES

### I. RAPPEL DES QUESTIONS ET DE L'ORGANISATION DU TEMPS PROPOSEE

1. Maintien ou non dans une fédération agréée.
2. Identification des besoins et des freins actuels.
3. Proposition(s) de structuration et d'organisation administrative et technique des territoires, propositions de nouveaux types de gouvernances associatives.
4. Question sur l'opportunité d'une cotisation unique Fédération et organes territoriaux.

	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe 5	Groupe 6
<b>COORDONNATEURS</b>	Cécile	Emmanuelle	Michel G.	Michel P.	Guillaume	Marie
<b>Ligues métro sans CID ni Délégation</b>	Normandie	Bretagne	Centre Val de Loire (visio)	Ile-de-France (abs.)	Hauts de France	Pays de Loire
<b>Ligues avec CID ou Délégation</b>	Grand Est	Nouvelle-Aquitaine	Bourgogne Franche-Comté (abs.)	Provence Alpes Côte d'Azur	Auvergne Rhône-Alpes	Occitanie
<b>Ligues OM</b>	Réunion		Antilles (abs.)		Nouvelle-Calédonie (visio)	
<b>Délégation</b>		Délégation Lorraine (abs.)				
<b>CID</b>	Midi-Pyrénées Auvergne	Dauphiné-Savoie	Limousin (visio) Provence (abs.)	Franche-Comté Champagne-Ardennes	Languedoc Pays Catalan Bourgogne	Lyonnais Côte d'Azur
<b>Membres du CD non présidents de Ligue ou CID</b>	Jean-Pierre	Mathias Thierry	Francis Dominique	Robert D. Marie-Pierre	Isabelle	Bertrand

NB. : les membres absents étaient certes absents mais possiblement présents ou représentés à l'AG par un pouvoir.

## II. CHOIX SUR LE MAINTIEN OU NON DANS UNE FEDERATION AGREEE

### II.1. Synthèse

Avantages du maintien	Inconvénients du maintien
<ul style="list-style-type: none"><li>• Bénéfice de diplômes et grades d'Etat.</li><li>• Garantie d'un maintien des règles, d'une sécurité de fonctionnement.</li><li>• Accès à des salles facilité (pour certaines communes).</li><li>• Reconnaissance au niveau des organes étatiques et des services déconcentrés de l'Etat + organes territoriaux.</li><li>• Avantage du bénévolat.</li><li>• Aides possibles (finances via ANS, OT, collectivités territoriales et organes déconcentrés d'Etat, gouvernance, visibilité).</li><li>• Maintien du niveau technique garanti un peu plus que sans structure agréée.</li><li>• Organisation fédérale avec des obligations de protection (système éthique, disciplinaire, contrôle d'honorabilité des dirigeants).</li><li>• Image sécurisante pour le public (pas secte ou groupuscule à part).</li><li>• Evite d'y avoir encore plus d'inégalités entre les régions avec des gestions quasi privées.</li><li>• Permet d'avoir le même statut que l'autre fédération.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Organisation contrainte alors que certains y arrivent bien sans (notamment à l'étranger).</li><li>• Obligation de suivre les directives ministérielles sur les questions administratives et techniques.</li><li>• Problématiques si aucun contrôle (notamment si cumuls interminables).</li><li>• Ne pas « exister » autant que d'autres fédérations agréées.</li><li>• Difficulté parfois à suivre les normes du fait de nos petites structures et des problématiques liées au manque de bénévoles.</li><li>• Soumission aux aléas des changements politiques et bon vouloir du ministère.</li><li>• Sans agrément, permettrait d'offrir peut-être plus de qualité car on se concentrerait sur notre école Aïkikaiï de France.</li><li>• Perte de reconnaissance si on sort de l'agrément.</li></ul>

### II.2. Proposition retenue

A l'unanimité ⇒ rester dans une fédération agréée.

**Un vote a été fait à l'AG dans le WE, qui a validé officiellement ce choix.**

### III. IDENTIFICATION DES BESOINS ET DES FREINS/PROBLEMATIQUES EVENTUELS DANS L'ORGANISATION TERRITORIALE ACTUELLE

#### III.1. Synthèse des besoins administratifs et techniques dans les territoires

Besoins administratifs	Besoins techniques
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Besoin de bénévoles</b> dans les instances administratives (moins problématique pour les instances techniques).</li> <li>• <b>Besoins humaines sur le terrain.</b></li> <li>• <b>Nécessité de l'émanation de l'association par la « base »</b>, avec des projets concertés et non imposés.</li> <li>• <b>Nécessité d'avoir une organisation claire et lisible pour les pratiquants = nécessité de simplification des strates administratives</b> (moins d'intermédiaires et d'interlocuteurs pour les clubs pour savoir à qui s'adresser) tout en tenant compte des disparités des territoires.</li> <li>• <b>Transversalité</b> entre les présidents de Ligue pour information, partage d'expériences, notamment.</li> <li>• <b>Rendre un peu d'équité</b> (on peut avoir des CID/Délégation très riches à côté d'autres très pauvres, et très inégalitaires en licenciés).</li> <li>• <b>Répartir les tâches</b> le plus possible, savoir déléguer - et accepter de faire pour le collectif, inversement...</li> <li>• <b>Formation, information et accompagnement</b> des bénévoles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Besoin fort de <b>proximité technique</b> : organiser des stages simultanés pour limiter les déplacements et renforcer l'accès à la technique pour le plus possible de pratiquants.</li> <li>• Besoin de <b>cohérence technique</b> à l'échelle d'un territoire et dans l'idéal au niveau fédéral.</li> <li>• La <b>technique doit être « mobile »</b> et se rapprocher des pratiquants.</li> <li>• <b>Maillage technique nécessaire dans une région</b>, de partout même là où il y a (beaucoup) moins de pratiquants.</li> <li>• <b>Venue d'un CEN tous les ans.</b></li> <li>• <b>Centrer les choix sur les pratiquants</b> : stages proches de chez soi, valoriser les clubs et leurs enseignants, premier niveau de contact et d'ouverture.</li> <li>• <b>Formation, information et accompagnement des bénévoles.</b></li> <li>• Avoir une <b>organisation technique dissociée de l'administration</b> (plus de besoin de proximité en technique qu'en administratif).</li> <li>• <b>Besoin de reconnaissance des clubs</b>, besoin de pouvoir s'exprimer, choisir et s'impliquer au niveau technique.</li> </ul>

#### III.2. Synthèse des freins/limites/blocages/problématiques...

- **Gigantisme des régions** qui complique les déplacements et la coordination ; les pratiquants et bénévoles ne souhaitent plus se déplacer, les réunions se cumulent trop.
- **Manque de bénévoles** :
  - risque d'augmentation des charges lorsque de nouvelles strates sont ajoutées (ou la diminution de bénévoles sur une même organisation) ;
  - temps énorme passé à recruter des bénévoles et/ou faire connaître l'Aïkido au détriment de l'activité à proprement parler (avec l'épuisement ou la démotivation lié(e) parfois) ;
  - souvent les mêmes personnes sont investies dans plusieurs niveaux territoriaux (risque de sclérose voire surcharge) ;
- **Multiplication des niveaux administratifs et techniques** :
  - difficulté à avoir le quorum pour chaque réunion (plusieurs AG en début de saison) ;

- difficulté à avoir la représentation de chaque sexe déjà à ce jour, sera encore plus dur en 2028 avec la parité obligatoire au niveau des Ligues ;
- conflits « facilités » par (augmentation de points potentiels de frictions).
- **Forte hétérogénéité des structures au niveau national** (Ligue seule ou Ligue + CODEP ou Ligue + Délégation + CODEP ou Ligue + CID = 4 typologies différentes sur le territoire) :
  - difficulté de lisibilité ;
  - difficulté de gestion des calendriers et de concurrence entre stages institutionnels ;
  - méconnaissance des règles de compétences de chaque organe territorial ;
  - risque que les CODEP s'organisent en mini-Ligue ;
  - trop de stages privés ajoute en plus à tout cela.
- **Développement des initiatives privées** (notamment stages privés avec intervenants extérieurs, parfois même extérieurs à la fédération) : peut être un frein au développement de la technique sur le territoire en cas de manque de cohérence d'ensemble au niveau technique, d'opposition des clubs, de concurrence avec les stages institutionnels, etc. Peuvent être maintenues mais le travail doit être en cohérence entre les clubs et les Ligues pour œuvrer dans le même sens.
- **Difficulté croissante à obtenir des certificats médicaux** (manque de médecins).

**Point d'attention demandé :** en cas de fusion entre CID et Ligue, l'argent « remontera » à la Ligue, privilégier cette piste plutôt que la dissolution (ou alors dans ce cas, donner l'argent à la Ligue).

<b>IV. REFLEXIONS ET PROPOSITIONS D'ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE AU NIVEAU TERRITORIAL</b>
--

**IV.1. Rappel synthétique des questions posées**

1. Réfléchir et proposer des pistes (voire des détails) pour une organisation territoriale intégrant les avantages et les besoins identifiés + palliant les inconvénients de notre organisation actuelle, en respectant les nouvelles positions ministérielles sur les CID :

- ⇒ niveau(x) territorial(ux) obligatoires, facultatifs ou avec conditions minimales de clubs et/ou licenciés (ou de projet(s) ?) devraient composer l'organisation administrative ;
- ⇒ CODEP sont-ils à maintenir ou non d'un point de vue structure administrative et le cas échéant à quelle(s) condition(s) ;
- ⇒ structuration de la technique dans l'organisation administrative en dissociant éventuellement les deux ;
- ⇒ répartition des compétences administratives, techniques et financières pour les différentes strates ;
- ⇒ types de gouvernances associatives envisageables d'une part pour répartir les directions de grosses structures et d'autre part pour éviter les prises en main d'une structure par une seule personne ou d'un tout petit groupe (présidence collégiale, tournante, autre...).

2. Prendre en compte les éléments suivants :

- ⇒ l'organisation proposée doit se caler au mieux sur l'organisation d'Etat ;
- ⇒ en 2028 les élections au niveau régional devront respecter le principe de la parité : des scrutins de listes sont-ils la seule possibilité ? d'autres pistes existent-elles (détailler) ?

**IV.2. Synthèse des propositions des groupes**

	Ligues	CODEP
Groupe 1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation administrative classique.</li> <li>• Garante de la mission fédérale sur son territoire.</li> <li>• Structure le calendrier des stages de la Ligue (en couvrant l'ensemble des départements).</li> <li>• Commission technique de Ligue : représentants désignés par la Ligue mais également de représentants désignés par les CODEP pour représentativité, équilibre et contre-pouvoir naturel.</li> <li>• Possibilité de comité techniques géographiques par zones, selon les besoins locaux.</li> </ul>	<p>CODEP utile pour proximité avec clubs et demandes de subventions, mais son existence dépend des besoins réels du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Existence uniquement pour le côté administratif : auraient en charge proximité clubs, demandes de subventions.</li> <li>• N'auraient pas en charge le calendrier mais seraient juste forces de proposition. (lien de subordination technique des CODEP à la Ligue).</li> </ul>

*N.B. : pour le détail des propositions du groupe et les schémas proposés, voir en PJ.*

	Ligues	CODEP
Groupe 2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ligues partout comme à ce jour au niveau administratif.</li> <li>• Commission technique régionale (ou département) avec collégialité dans la direction technique de celle-ci (sorte de bureau technique local), relais de la politique nationale et régionale et coordonnant l'activité régionale.</li> <li>• Organisation de plusieurs secteurs ou zones techniques (évoluant selon besoin) : avec <ul style="list-style-type: none"> <li>• soit proposition de dates et intervenant (mais choix final relève de la Ligue pour le valider) ;</li> <li>• soit autonomie en terme de calendrier pour proposer des dates et intervenants (mais choix final relève de la Ligue pour le valider) afin de répondre au besoin de proximité et à la nécessité de pouvoir faire des stages simultanés dans la Ligue pour se rapprocher des pratiquants.</li> </ul> </li> </ul>	<p>Deux options évoquées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• soit pas de CODEP du tout (l'existence de zones techniques permettant de répondre aux besoins de proximité).</li> <li>• soit possibilité de CODEP vraiment si besoin (évocation de les autoriser par Olympiade sur la base d'un projet structuré en lien avec la Ligue), avec pour compétence uniquement les stages pour tous et stages enfants.</li> </ul>

*N.B. : pour le détail des propositions du groupe, voir en PJ.*

	Ligues	CODEP
Groupe 3	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conserver un maillage technique et un collège ACT pour se « partager » le territoire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conserver les CODEP qui sont proches des clubs.</li> </ul>

*N.B. : pour le détail des propositions du groupe, voir en PJ.*

	Ligues	CODEP
Groupe 4	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En cas de Ligue issue de la fusion des CID, prévoir que le transfert des biens dédiés soit utilisé pour le développement du territoire d'où ils proviennent (ex-CID).</li> <li>• Prévoir une représentation des CODEP dans l'instance dirigeante de la Ligue (CD voire bureau).</li> <li>• Avoir une coordination technique régionale pour s'assurer de la cohérence et du maillage technique régional.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Possibles avec 5 clubs et 100 licenciés minimum.</li> <li>• Possibilité de dérogation pour des clubs isolés pour qu'ils se rattachent à un CODEP d'un département voisin.</li> </ul>

*N.B. : peut-être incomplet car synthèse issue de mes seules notes (ER).*

	Liges	CODEP
Groupe 5	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation administrative simple avec une gouvernance tournante.</li> <li>• Organisation technique avec un maillage proche des pratiquants et avec une cohérence technique entre les pratiquants.</li> <li>• Organisation avec une sorte de bureau technique mêlant les techniciens de l'ensemble du territoire et conservant le besoin de faire aller la technique vers les pratiquants en maillant le territoire avec les stages et activités (question financière posée, idem sur la rémunération ou non des intervenants).</li> </ul>	<p>Aspect facultatif du maintien des CODEP car arguments pour (proximité clubs, adaptabilité aux besoins locaux, subventions départementales) mais également inconvénients (nécessité de bénévoles en plus, risque de fonctionnement en indépendance voire contre la Ligue et/ou la Fédération) ⇒ plus d'arguments négatifs que positifs retenus dans le groupe.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Echelon administratif uniquement alors pour que la cohérence technique se fasse au niveau de la Ligue.</li> </ul>

N.B. : pour le détail des propositions du groupe, voir les pièces jointes.

	Liges	CODEP
Groupe 6	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévoir une représentation des CODEP dans l'instance dirigeante de la Ligue (CD voire bureau, vice-présidents ?).</li> <li>• Amener la disparition des CID avec diplomatie car des gens ont beaucoup travaillé et travaillent encore beaucoup.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour et contre, partagés selon les besoins des territoires concernés.</li> <li>• Moyen d'avoir des financements, des dojos.</li> </ul>

N.B. : peut-être incomplet car synthèse issue de mes seules notes (ER).

### IV.3. Tentative de synthèse de l'ensemble

#### • LIGUES :

- organisation administrative :
  - **question de la parité** non évoquée (scrutin de liste obligatoire de fait ?) ;
  - **question de la représentativité** des éventuels CODEP (ou ex-CID ?) ou élus par départements dans les CD voire bureau de Ligue a été soulevée, à trancher selon la possibilité réglementaire d'y procéder ;
- organisation technique :
  - **consensus sur le fait que la Ligue serait l'organe qui relaie la politique fédérale sur son territoire et est responsable du calendrier après celui de la Fédération :**
  - **consensus sur une organisation d'une commission ou département technique qui :**
    - dispose d'un organe collégial au niveau Ligue pour coordonner la commission ou le département technique ;
    - assure le maillage territorial du territoire :
      - soit avec la création de secteurs/zones/comités techniques territorialisés, sans personnalité juridique, qui

sont forces de propositions de calendriers, d'activités et d'intervenants à centraliser à la commission de Ligue (ou que la Ligue autorise à élaborer de manière autonome dans un budget prévisionnel en lien avec le(s) responsable(s) de la commission technique de Ligue) ;

- soit par l'organisation de stages vraiment partout, si nécessaire en simultané.

- **CODEP :**

- **point pas tranché** sur leur existence obligatoire, facultative, sur les seuls à retenir (clubs/licences) ou sur leur validation fédérale nécessaire sur la base de projets...
- **de ce fait, leur(s) compétence(s) non plus**, même si les groupes ont orienté les compétences vers quelque chose de manière limitée :
  - **soit à la seule représentation administrative et financière**, toute l'activité technique reposant sur les Ligues (toutefois, pose alors la question des bénévoles pour faire fonctionner une structure aux missions uniquement administratives et financières) ;
  - **soit à la seule organisation de stages pour tous et stages enfants**, en lien avec la Ligue et dans le respect du calendrier de celle-ci.

- **Gouvernance des associations pas tellement évoquée** (présidences collégiales ou tournantes imposées, laissées au libre choix ?).

- **Fin des CID :**

- **à amener avec diplomatie** pour donner envie à tous de continuer à travailler ensemble ou de s'y mettre, en reconnaissant le travail effectué jusqu'alors :
- **orienter vers la fusion absorption** (moins « violent »), permettant de signer des engagements via un traité de fusion, de faire « remonter » les actifs de manière globale dans la Ligue et de travailler ensemble pour l'avenir.

- **Calendrier :**

- **Automne 2026 et décembre 2026** : validation du choix final de l'architecture territoriale retenue et de ses principes :
- **Automne 2027 et décembre 2027** : validation des textes fédéraux et des textes types territoriaux ;
- **Avant l'été 2028** : fusion absorption des CID avec les Ligues ;
- **Automne 2028** : élections dans les Ligues (voire CODEP ?).

**V. OPPORTUNITE D'UNE COTISATION UNIQUE « FEDERATION ET ORGANES TERRITORIAUX »**

**V.1. Synthèse**

Avantages d'une cotisation unique	Inconvénients d'une cotisation unique
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Simplification, transparence et clarté pour les clubs : plus de lisibilité pour les clubs.</li> <li>• Simplification pour les organes territoriaux évite d'avoir à faire sans cesse des rappels pour les bénévoles gérant les associations...).</li> <li>• Equité entre les clubs, uniformisation des pratiques (tempérée en cas d'existence des CODEP de manière inégale entre les territoires).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction des strates administratives réduit l'intérêt d'une cotisation unique.</li> <li>• Aucune adaptation aux besoins des organes territoriaux (montant actuel est lié à leurs politiques tarifaires différentes : montant des entrées, rémunération ou pas des intervenants...).</li> <li><i>En particulier pour les CODEP les subventions varient fortement selon les territoires et leurs besoins également, de fait.</i></li> <li>• Question juridique se pose car les associations restent libres de fixer le montant de leur adhésion : en seraient alors privées si c'est un vote fédéral qui impose leur quote-part.</li> <li>• Retrait de l'autonomie des clubs/ organes territoriaux serait mal perçu.</li> <li>• Instabilité du régime de réversion qui serait adopté puisque sujet à vote de l'AG fédérale qui peut évoluer annuellement.</li> </ul>

La nécessité d'une clarté sur le « retour » aux clubs des modalités d'utilisation de leur(s) cotisation(s) a été évoqué plusieurs fois : la fédération ainsi que les organes territoriaux doivent pouvoir justifier de l'utilisation des sommes versées auprès des clubs, d'expliquer aux AG à quoi l'argent sert.

**Idées pour les principes de modalités de fixation du montant/répartition de celui-ci :**

Pas beaucoup abordé dans les groupes mais cependant certains ont préconisé :

- que la récupération de la cotisation puisse être faite en une seule fois mais que les Ligues puissent fixer leurs propres montants de cotisation (avec justification par leurs projets) ;
- que les Ligues puissent avoir une marge de manœuvre et une adaptation à chacun (avec une fourchette, par exemple, pour garder un peu d'équité sans que cela ne soit une stricte égalité)

**V.2. Conclusion sur ce point**

Aucune proposition n'a été retenue, les différents groupes étant d'avis extrêmement partagés.

Tenant la réorganisation territoriale en cours, la question est reportée lorsque la réflexion autour de celle-ci aura été aboutie afin d'y voir plus clair sur la nécessité ou non de la cotisation unique Fédération/organe(s) territorial(aux).